



Ordonnance de télécom CRTC 2007-119

Ottawa, le 12 avril 2007

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
TBayTel	130	le 5 mars 2007
	130A	le 12 mars 2007
Société en commandite Télébec	343	le 6 mars 2007
	343A	le 9 mars 2007
	343B	le 12 mars 2007

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>